

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE



Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Apponees payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

LE PROTECTORAT MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

LES PILLARDS DE LA TUNISIE

cloués au pilori au Sénat

Après le Capitole des Phosphates Tunisiens de Kalaa-Djerda, les PÉTROLES DES KARPATHES seraient-ils la Roche Tarpéienne du Sénateur Mougeot ?

On connaît les faits que nous avons relatés dans notre dernier numéro après tous les journaux de France, de Belgique, de Navarre et de Lille.

Un juge d'instruction de Lille, M. Delalé, saisi d'une plainte en escroquerie, adressée au parquet de cette ville par M. Ricard, fils de l'ancien garde des Sceaux est allé perquisitionner au siège d'une vague Société Pétrolière des Karpathes, dont la présidence, comme par hasard, est détenue par M. Léon Mougeot, baron du Saint-Empire, sénateur, quand il en a le temps, de la Haute-Marne, mais dont le mandat lui sert très bien pour ses nombreuses et multiples opérations véreuses : étouffocheries, pétrolières, ferrugineuses, nebeuriennes ou phosphateuses.

Comme par hasard aussi, M. L. Mougeot, qui devait avoir eu vent de la perquisition, se trouvait, ce jour-là, à Lille, au siège de la Société, au moment de l'arrivée du juge et s'opposa énergiquement à la perquisition.

Mais le juge d'instruction fut inflexible et passa outre à la protestation du sénateur d'affaires touchées qui fit sonner très haut le mandat dont il est investi pour quelques mois encore. M. Delalé resta de roche et ne fut nullement ému des foudres qui paraissaient le menacer, car il faisait son devoir, tout son devoir. Force resta donc à la loi.

En définitive, que reprochait M. Ricard à cette Société dont l'écurieur Mougeot, sénateur, est le président et son fils Maurice la cheville ouvrière ?

Tout simplement que les administrateurs, sans données sûres et certaines, avaient organisé une campagne de hausse sur les titres et qu'ils en ont profité pour écouler leurs titres, avant même que les études et recherches entreprises aient permis de se rendre un compte exact de la valeur de l'affaire.

En un mot, M. Ricard les accusait d'escroquerie.

En lisant ce qui précède, ne croirait-on pas qu'il s'agit de la mine de fer de Nebeur ou tromperent le Mougeot de sénateur et le Donégani de Livourne ?

Ce sont les mêmes procédés.

On commence par monter une société par actions sans être parfaitement sûr de la valeur réelle et marchande du minerai. On pousse à la construction du chemin de fer que les contribuables paieront puis on écoule les titres qu'on pousse ferme. Entre temps, des analyses

ont démontré le néant de l'affaire. Qu'importe ? L'on se tait et ce n'est que lorsque acculés par l'imminence de l'ouverture du chemin de fer qu'on est obligé d'avouer le néant de l'affaire, mais l'on ne dépose pas le bilan. On fait croire à la possibilité d'une exploitation quand on aura trouvé le moyen d'annihiler l'effet de l'arsenic que contient le minerai. Passez muscades...

Mais les porteurs de titres ont perdu leur bel argent et, chose incroyable, aucune des victimes n'ose porter plainte, tant les malfaiteurs inspirent de crainte. Et le parquet de Tunis reste naturellement impuissant faute de plainte et de plaignant.

En France, il en va autrement, la faconde et le mandat de sénateur n'inspirent aucune crainte aux victimes des filibustiers, écumeurs de l'épargne, et les juges d'instruction marchent quand ils sont régulièrement saisis. Tandis qu'en Tunisie, hélas ! nous les avons vus autrefois s'employer par tous les moyens pour innocenter les criminels et essayer de confondre les accusateurs ! N'est-ce pas, brave M. Cheminey ?

Mais ces temps sont heureusement passés, et les victimes de Nebeur peuvent s'adresser à la justice pénale, la prescription n'est pas encore acquise aux auteurs de cette filiste.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

Le malaise

Rien ne saurait donner une idée du marasme dans lequel se débat notre pauvre Tunisie depuis plus d'un mois et qui durera, en s'aggravant un peu tous les jours, au moins jusqu'à la rentrée.

La torpeur estivale habituelle s'aggrave cette année du défaut de récolte, ce qui, pour un pays essentiellement agricole, signifie misère noire et famine. Les dons généreux de plusieurs Compagnies et entreprises qui tirent de ce pays le plus clair de leurs bénéfices, tout en constituant une somme respectable, sont néanmoins insuffisants pour remédier entièrement au mal.

A Tunis, une chaleur suffocante et un sirocco brûlant incitent à la fuite vers des rives plus agréables que de nos concitoyens les plus fortunés.

La vie économique est en quelque sorte suspendue, arrêtée.

L'aspect de la ville est morne, elle a perdu son animation accoutumée. Le chômage augmente dans d'inquiétantes proportions et la misère a déjà montré son masque grinçant dans plus d'un foyer prolétaire.

Les administrations, les banques ont pris leurs quartiers d'été;

les théâtres sont fermés, seuls quelques cinémas attirent une clientèle modeste à grand renfort de publicité tapageuse et de réduction des prix.

Un de nos amis émet l'idée de la création d'un Comité d'été, qui ferait pendant au Comité d'hiver et qui aurait pour mission de rechercher les voies et moyens aptes à pallier à une situation qui se renouvelle chaque année au détriment de la prospérité du pays : limitation des congés et des départs par de sages mesures administratives ; création d'une fédération des commerçants des villegiatures tunisiennes pour augmenter l'attrait de ces localités, afin de retenir en Tunisie ceux qui ont l'habitude de la quitter durant la saison chaude ; organisation de fêtes multiples et variées pour recréer ceux qui restent et donner un peu de mouvement et de vie au commerce local, etc.

L'idée n'est certes pas mauvaise et, à l'encontre de toutes les bonnes idées impitoyablement vouées au dédain, celle-ci, d'une application relativement facile, aurait peut-être la chance de se voir prise en considération.

En attendant, nous avons signalé dans un précédent article, ceux qui, seuls, profitent de la situation actuelle : les usuriers. Il faudrait ajouter les mastroquets, les marchands du poison alcool, dont les affaires prospèrent également en proportion de la misère qui sévit autour d'eux. Car c'est au fond d'un verre, malheureusement, que l'ouvrier sans ouvrage, le petit négociant dont le commerce périçlète, le petit agriculteur qui voit sa récolte perdue, vont chercher une diversion à leur situation embarrassée.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

AU GOUVERNEMENT TUNISIEN

M. Urbain Blanc, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, se rendra en France, en congé, par le courrier du vendredi prochain.

M. Blanc sera de retour dans la première quinzaine d'octobre.

LA LÉGION D'HONNEUR

Parmi la liste des nouveaux légionnaires, à la promotion de la Fête Nationale, nous avons relevé avec plaisir le nom de M. Grech, le doyen des fonctionnaires de la Résidence Générale, et celui de M. Joseph Valensi, directeur des Services administratifs de la Municipalité tunisoise, frère de nos amis MM. Raymond et Eugène Valensi et fils du vénérable doyen de la Colonie française de la Régence.

Nous adressons aux nouveaux décorés nos meilleures félicitations.

NOTRE PÉRIODICITÉ

Pendant la période des vacances, notre journal paraîtra tous les quinze jours.

A partir du 1^{er} octobre prochain, la Petite Tunisie Socialiste reprendra sa périodicité hebdomadaire.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Nous lisons au Journal Officiel du 15 courant l'annonce suivante à la rubrique du Tribunal de Commerce :

« Liquidation Société anonyme des Mines de Sidi-Driss. — Par jugement du Tribunal de Commerce de Tunis, en date du 15 juillet 1914, la Société anonyme des Mines de Sidi-Driss, dont le siège est à Tunis, 4, avenue de Carthage, a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire.

« La date de cessation des paiements a été fixée provisoirement à ce jour.

« Le même jugement nomme MM. Gallier, juge-commissaire ; Lejeune, liquidateur provisoire ».

C'est la seule solution logique en présence de la lamentable situation financière de cette Société.

AU BARREAU DE SOUSSE

Notre ami M^e Toucon, bâtonnier sortant, a été réélu par ses confrères, la semaine dernière, pour l'année 1914-1915. C'est son dixième bâtonnat à Soussse. Il compte quarante-cinq ans d'exercice, presque un demi-siècle.

Nos sincères compliments à M^e Toucon.

TOUJOURS LES PASSEPORTS

Notre confrère parisien les Archives Israélites vient de joindre sa protestation à celle de la presse tunisienne contre les fameux passeports indigènes. Voici la conclusion de son article :

« C'est au commencement de l'occupation française, en 1885, que cette mesure des permis de séjour fut, prise à l'égard des indigènes, tant musulmans qu'israélites, se rendant en France. Elle était commandée par des raisons de politique qui, maintenant, n'ont plus leur raison d'être. Aussi la Ligue des Droits de l'Homme vient-elle de protester auprès du Ministre des Affaires étrangères contre le maintien de cette mesure. Elle demande également l'abrogation du passeport pour les indigènes se rendant en France, qui n'est pas pour eux un pays étranger.

M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères, spécialement chargé des affaires tunisiennes, qui est un esprit libéral et démocratique, voudra signaler son passage au Quai d'Orsay par le retrait de ces mesures vexatoires contre lesquelles la Conférence Consultative s'est déjà élevée. »

AUTOUR DU RAMADAN

Beaucoup de nos confrères tunisiens et algériens s'apitoient sur le sort de nos concitoyens appartenant au culte de Mahomet, obligés, par les chaleurs torrides que nous subissons, d'observer le jeûne rituel prescrit par le Coran pendant tout le mois arabe de ramadan.

Notre expérience du monde musulman nous permet de rassurer pleinement nos excellents confrères sur le sort des « malheureux indigènes » anémiés par un jeûne rigoureux : La plupart des Arabes font peu cas des prescriptions coraniques à cet égard et il n'y a qu'une minorité qui les suit à la lettre, au prix de souffrances que l'on devine.

Au grand jour ou d'une façon plus cachée, nos indigènes ne se font point faute de se garnir la panse, quittes à feindre d'avoir l'estomac dans les talons et de supporter stoïquement les affres de la faim.

Si la classe riche peut patiemment attendre, dans un doux far niente, le coup de canon qui permet de se restaurer, les travailleurs des villes ou des champs ne peuvent se payer le luxe de suivre des coutumes surannées et nuisibles.

PASSEZ L'ÉTÉ EN HAUTE-SAVOIE

jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du Mont Blanc ou autres, le Voiron, le Salère, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

Les Pillards de la Tunisie cloués au pilori au Sénat

Lors du récent débat au Sénat sur l'Indigénat, un sénateur, un seul, malheureusement de la droite, a dit les choses qu'il fallait dire à la face de la France. Elles sont l'expression de la réalité et de la vérité et si elles ne sont pas entendues des sphères politiques et ministérielles, nous souhaitons que la France n'ait pas à se repentir de les avoir laissés tomber dans le vide :

Discours de M. Gaudin de Villaine (1)

Messieurs, je ne comptais pas prendre part à ce débat, mais au cours de cette intéressante discussion, quelques réflexions me sont venues que je crois utile de soumettre au Sénat.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat, dans son discours, a énoncé une grande vérité : il a dit que le problème algérien n'était pas résolu. La question est de savoir si l'on fait le nécessaire pour le résoudre, si on marche du côté de la solution ou si on lui tourne le dos.

Hier, au cours du remarquable discours de M. Aubry, je me suis permis une interruption dont je m'excuse. J'ai dit que je regrettais l'initiative qui fut prise, en 1871, par le décret Crémieux. On me répondit : « C'est de l'histoire rétrospective. » Mon spirituel ami et collègue M. Delahaye ajouta : « L'histoire est toujours retrospective ».

M. Aubry. — A moins qu'elle ne soit contemporaine.

M. Gaudin de Villaine. — En effet, l'histoire, c'est la minute qui nous échappe et que nous avons cessé de vivre. (très bien ! très bien !)

On a dit bien des choses intéressantes à cette tribune, mais on n'a pas mis le doigt sur la plaie algérienne : cette plaie, c'est la question juive. (mouvements divers).

Vous savez ce que fut le décret de M. Crémieux qui accorda d'un seul coup la grande naturalisation à tous les israélites d'Algérie ; vous savez aussi quelle en furent les conséquences : une insurrection qui faillit nous faire perdre notre grande colonie, qui nous l'aurait fait perdre si un grand chef arabe, par un de ces beaux gestes si nobles qui sont bien dans leurs manières, n'avait dit : « Je n'attaquerai la France que quand elle aura terminé la guerre engagée avec l'Allemagne. J'attendrai, pour sortir le cimetière de sa gaine, que la paix soit faite en Europe ».

Si Mokrani avait agi autrement, on ne sait ce qui serait arrivé. C'est là une leçon pour demain, au cas où des événements semblables se renouvelleraient. (mouvements divers).

Si l'on ne monte à cette tribune, messieurs, que pour faire l'apologie des événements, elle est inutile, ce n'est plus qu'une chose morte. (très bien, très bien, sur un grand nombre de bancs).

Si, au contraire, on y expose patriotiquement ses préoccupations, on fait œuvre bonne, utile et salutaire. (nouvelles marques d'approbation).

Et à quel moment ce point d'histoire rétrospective se passait-il ? Au moment où les Algériens, auxquels M. le Gouverneur général rendait hommage tout-à-l'heure, combattaient pour nous, étaient dans la fournaille de Wissembourg, dans cette épouvantable bataille de Wörth, et qu'on retrouvait, quelques semaines plus tard, dans cette douloureuse retraite de l'Est, qu'il faut avoir vécue pour en connaître les effroyables épreuves, et que Déroulède, dans quelques lignes saisissantes, a racontée avec tant de poésie et de patriotisme (vive approbation), tandis que ces hommes mouraient pour nous, on donnait la grande naturalisation à leurs ennemis. Je ne traite pas ici une question politique, je traite une question algérienne ; et tous ceux qui connaissent l'Islam savent les sentiments de haine et de mépris que les

(1) Journal Officiel du 10 juillet, page 1164.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

Arabes pour ceux qui les oppriment depuis des siècles par l'usure. Le jour où, en Algérie comme aujourd'hui au Maroc, vous avez mis la main dans la main du juif, vous avez fait reculer la civilisation française et vous l'avez mise en péril.

Laissez-moi, messieurs, dans une courte parenthèse, vous dire qu'une partie des difficultés que vous rencontrez en ce moment au Maroc vient aussi de là.

Toutes les fois que nos soldats sont arrivés aux portes des cités conquises, on a vu les israélites venir à leur rencontre, avec des rameaux d'olivier, ayant l'air de nous attendre comme des libérateurs. On a peut-être été trop facile, trop conciliant avec eux, et cela par suite d'influences que je ne veux pas indiquer. Que se sont dit alors les Marocains d'aujourd'hui, comme les Algériens de toujours ? « Mais que sont donc les Français et que signifie leur civilisation ? Ne sont-ils pas surtout les fournisseurs de la juiverie ? »

Messieurs, on le dit, je le répète, en ce moment au Maroc comme on le pense en Algérie. Eh bien, c'est une légende qu'il faut détruire, il faut s'émanciper de certaines influences européennes, et puisque nous faisons de l'exportation, rappelons-nous ces paroles de Gambetta, trop oubliées, hélas : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ». Ne faisons pas non plus de la juiverie un article d'exportation : laissons-la fleurir à Paris, elle nous coûte assez cher, ne la promènon pas dans nos colonies ni autour du monde.

Voilà le vrai danger pour notre colonisation algérienne, ainsi que pour toutes nos colonisations similaires, protectorat du côté tunisien, protectorat du côté marocain.

Il y a, messieurs — vous m'excuserez de tout dire — quelque chose qui fait du tort à notre domination : c'est votre athéisme officiel. Eh oui, nous avons affaire à un peuple éminemment religieux, qui s'étonne de voir que les représentants de la France affectent l'athéisme.

Nous sentons si bien le côté dangereux de cette manière de faire que, soit à Constantinople, soit même en Syrie, partout — M. Maurice Barrès soulignait encore cette attitude l'autre jour — nous voyons nos représentants, nos ambassadeurs, nos consuls affecter un grand respect pour les idées catholiques qui sont bien les idées françaises au point de vue de la religion.

Pourquoi donc faire à Constantinople et en Syrie ce qu'on ne fait pas en Algérie ? Mais, messieurs, l'âme est la même chez tous ces peuples, ils sont tous également croyants. (très bien, très bien, à droite).

L'honorable Sous-Secrétaire d'Etat, encore au lendemain de ses études classiques, (sourires) disait, en parlant de l'instruction, dans un mouvement de jeunesse ardue : « Développons surtout ce qui est intellectuel chez les indigènes ». Il y a beaucoup plus longtemps, hélas ! que lui que j'ai quitté les bancs de l'école et que je suis entré dans la carrière. Je demeure persuadé cependant comme lui que cette intellectualité est nécessaire au relèvement de l'intelligence humaine, et surtout en Algérie. Pourquoi donc êtes-vous alors, au moment où je parle, en train de fermer des écoles qui étaient les meilleures de l'Algérie, les écoles des Pères Blancs ? Vous ne pouvez pas leur reprocher de n'avoir pas accepté la République : vous vous rappelez le cardinal Lavergne battant la mesure aux accents de la *Marseillaise*. On n'en a pas tenu compte, hélas ! ce qui prouve qu'en aucune matière, les concessions ne servent à rien — M. Ribot vient d'en faire l'expérience il n'y a pas longtemps au point de vue ministériel. (sourires).

Si, au lieu de faire de l'athéisme officiel, vous vous serviez de cette puissance catholique dans votre expansion mondiale, vous réaliseriez des conquêtes pacifiques que vous ne réaliseriez pas autrement.

J'entendais tout dernièrement un général que je ne nommerais pas, par discrétion, parce qu'il est encore en activité, mais qui connaît à fond les questions algériennes, me dire : « Si l'on avait laissé faire nos religieux et nos religieuses, cette influence morale que les peuples étrangers retournent contre nous nous aurait permis de faire pacifiquement non seulement la conquête du centre de l'Afrique, mais celle du Maroc, sans tirer un coup de fusil. » (applaudissements à droite).

Voilà la véritable pénétration pacifique, la vraie pénétration française, au lieu d'être une pénétration à coups de concessions et de spéculations !

M. Dominique Delahaye. — Les Pères blancs étaient, en 1876, aux portes du Maroc ; c'est le Gouvernement qui les a fait recroquer.

M. Gaudin de Villaine. — Je voudrais, messieurs, après ces observations, vous en soumettre une autre d'une importance particulière. J'ai prononcé tout-à-l'heure le mot de concession. C'est encore une chose qui nous a aliéné bien des esprits tant en Algérie qu'en Tunisie, et le mouvement commence déjà au Maroc. Je ne veux pas préciser, mais souligner seulement que ces concessions scandaleuses faites au profit de certaines socié-

tés et de certaines personnalités que je n'ai pas besoin de nommer, ont eu pour conséquence de jeter dans la misère, de faire des membres de tribus entières auxquelles leurs terres ont été volées, des nomades et des vagabonds ! (mouvements divers).

Croyez-vous que ces hommes-là puissent nous aimer beaucoup et nous porter dans leur cœur, depuis qu'ils ont vu le Gouvernement ratifier ces vols, depuis qu'ils ont vu toutes les poursuites intentées à ces grands voleurs aboutir au néant ? (marques d'approbation).

M. Aubry. — Cela n'existe pas en Algérie.

M. Gaudin de Villaine. — Voyez-vous, messieurs, les peuples primitifs, comme les Algériens et les Arabes, ne peuvent être conquis que de deux façons : par l'autorité et par la bonté. L'autorité, vous l'avez facilement avec le gouvernement militaire, vous l'avez diminuée en établissant l'autorité civile. Vous aurez beau faire, vous aurez beau donner un chapeau à plumes à vos gouvernants et les couvrir d'une feblanterie insitée (sourires), vous ne ferez jamais que, devant les grands caïds, ils aient cette influence que le simple soldat képi sur la tête et sabre au côté.

Je ne veux pas, messieurs, jouer au prophète, mais voyez ce qui se passe aujourd'hui au Maroc. Nous occupons la dixième partie environ du Maroc et l'on parle déjà vaguement de faire des essais de gouvernement civil. Eh bien, que dans quelques mois, dans un an ou deux, quand on croira qu'il y a une pacification momentanée, on remplace le général Lyauté ou tout autre par un gouverneur civil, vous m'en direz des nouvelles. Je ne serai peut-être plus là pour reprendre la parole à cette tribune (protestations), mais vous vous en souviendrez. Installer au Maroc un gouverneur civil, c'est, au bout de quelques mois, vouloir en refaire la conquête.

Il n'y a, dans ces régions, que le respect du sabre et vous l'avez diminué ; et puis il y avait autre chose : le respect de la religion, le respect de la foi : vous l'avez dédaigné ; il y a enfin la question juive. Voyez-vous, messieurs — et je termine sur ce mot — si vous voulez faire la conquête morale de l'Algérie, prouvez une fois pour toute aux Algériens que nos fonctionnaires et nos soldats sont les pionniers de cette grande pensée de civilisation qui a fait de la France, pendant tant de siècles, la maîtresse du monde ! (très bien, très bien. Applaudissements à droite. L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues).

L'Affaire des Faux-Maltais et la suppression de la Juridiction musulmane

L'affaire des faux certificats de nationalité qui a causé, il y a quelques semaines, une émotion énorme en Tunisie, est un des nombreux incidents qui détermineront tôt ou tard la disparition de cette justice indigène dont personne ne veut plus et que l'on s'obstine, on ne sait trop pourquoi, à maintenir envers et contre tous.

Une vigoureuse campagne de presse qui dure depuis quinze ans, ici et France, n'a pu avoir raison de cette obstination. Diverses personnalités politiques, qui s'étaient intéressées à la question, ont fini par se lasser et renoncer à l'espoir de faire donner sur ce point satisfaction à nos protégés. Des gaffes monumentales commises de temps à autre par ces parodies de tribunaux n'ont pu les faire sombrer sous la risée. En France, le ridicule est mortel ; en Tunisie c'est à croire que c'est un elixir de longue vie.

Vint la conquête de la Lybie par les Italiens et les conséquences qui en advinrent pour les indigènes tripolitains. Une convention transitoire de cinq ans a été signée par notre Gouvernement et celui de Rome au sujet de la juridiction applicable en Tunisie aux sujets coloniaux de Victor-Emmanuel.

Mais, après les cinq ans ? Renouvelerait-on cette convention ?

On affirme — et nous donnons la nouvelle sous réserves — que des ordres seraient parvenus du Ministère des Affaires étrangères au Gouvernement du Protectorat pour mettre à l'étude la question de l'unité de juridiction en Tunisie, par la suppression définitive des tribunaux arabes.

Ce ne serait pas trop, en effet, de cinq années pour réaliser pareil projet. N'oublions pas que le sinistre Millet a tellement bien consolidé cette justice bancale qu'il faudrait assez longtemps pour l'extirper totalement.

D'ici là, le cacochyme Roy se déciderait bien à prendre une retraite à laquelle on aurait dû le mettre d'office depuis longtemps. En outre, le nombre de nos compatriotes augmenterait, les Tunisiens feraient encore des progrès dans la voie de l'assimilation où ils marchent à pas de géants.

Dans cinq ans, le Maroc serait sans doute entièrement pacifié, puisqu'on prétend que de cette pacification dépend la solution de plusieurs questions importantes pour la Régence.

En cinq ans, on aurait le temps de donner aux tribunaux français le développement nécessaire pour englober un si grand nombre de nouveaux justiciables : création de nouvelles Chambres, de nouveaux rouages, institution d'une Cour d'appel, etc., etc. On aurait également le répit de caser tous les magistrats et sous-magistrats indigènes privés de leurs fonctions et que l'on ne saurait décemment abandonner.

Nous ne connaissons personnellement aucun des « Faux-Maltais » ; nous ne voulons pas apprécier leur acte, sur lequel la justice française saura se prononcer en toute équité. Nous n'avons donc pas à les défendre ; ils sont, dit-on, suffisamment riches pour se payer le concours des avocats les plus éminents.

Mais ces inculpés ne sont pas sans savoir qu'ils peuvent aujourd'hui précipiter les événements, hâter la réalisation de ce beau rêve caressé par tous en Tunisie de voir la pseudo-justice arabe mise au rancart.

Leur cause aurait un salutaire retentissement s'ils savaient lui donner toute l'ampleur voulue. Dans ce procès, leur personnalité disparaît, leur inculpation n'est rien : c'est le principe de l'extension de la justice française à tous sans distinction qui apparaît au premier plan.

L'affaire des Faux-Maltais est bien plus importante qu'on ne pourrait l'imaginer. Elle dépasse de beaucoup la personne de la vingtaine d'accusés et devient celle de toute une population très intéressante. Ce sera peut-être elle qui portera le coup de grâce à la vétuste institution des tribunaux arabes et déclanchera le geste définitif qui aboutira à leur disparition.

Nous avons été les premiers dans la presse, le lendemain de l'arrestation de Heyoun, à dire bien haut, dans un leader article intitulé « Une Nationalité abhorrée », qui fit quelque bruit à l'époque et que nous reproduirons peut-être un jour, que les sujets beylicaux étaient prêts à tous les sacrifices pour échapper à la justice coranique. Les événements se chargent de nous donner raison chaque jour.

Le devoir des Faux-Maltais ne consiste pas à se contenter de tirer leur épingle du jeu, mais à se solidariser avec la cause de leurs frères, à aider la vaillante phalange de ceux qui, depuis si longtemps, mènent le bon combat contre ladite justice, tout en facilitant la tâche du Gouvernement au cas où ce dernier songerait réellement à combler enfin les vœux de la population protégée.

L'INTERDICTION DU CUMUL

Si scandaleux sont les abus de cumul, dit le *Rappel*, que la Chambre précédente ne fut pas saisie de moins de dix propositions de loi ayant pour objet de l'interdire. Ces dix propositions de loi, la Commission du suffrage universel vient de nouveau de les examiner et M. Paul Aubriot, en son nom, les étudie dans un rapport déposé à la Chambre.

L'on sait qu'actuellement il n'y a pas incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions d'ambassadeur, de ministre plénipotentiaire, de préfet de la Seine, de préfet de police, de premier président de la Cour de Cassation, de premier président de la Cour des Comptes, etc., etc.

C'est grâce à cette disposition saugrenue que nous avons pu voir siéger au Sénat M. de Selves et M. Pichon du temps que celui-ci était censé représenter la France en Tunisie.

L'on sait aussi qu'il n'y a pas incompatibilité entre le mandat de député ou de sénateur et les fonctions privées à la nomination de l'Etat dans les entreprises financières. C'est à cette autre disposition, non moins saugrenue que la première, que M. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, doit de siéger au Conseil d'administration du Suez.

Eh bien, n'aurait-elle décidé que l'abrogation de ces deux dispositions, que la Commission du suffrage universel mériterait les félicitations des républicains. Mais elle a fait plus. Elle a voté un certain article ainsi conçu :

« Est déclaré démissionnaire de son mandat de sénateur ou député qui, au cours de son mandat, accepte des fonctions de direction, d'administration ou de contentieux dans une société ou entreprise subventionnée ou garantie par l'Etat, les départements, les communes ou les colonies, ainsi que dans toute société ou entreprise passant de gré à gré ou par adjudication publique, des marchés de travaux ou de fournitures avec l'Etat, les départements, les communes ou les colonies. »

Aussi ne sont-ce pas seulement les républicains qui élèvent à la Commission du suffrage universel, mais bien tous les honnêtes gens soucieux d'assainir la politique.

La parole est maintenant à la Chambre. Si d'aventure elle se refusait à ratifier les propositions de sa Commission, elle justifierait par là même toutes les accusations de cynisme corruption auxquelles elle est en butte depuis quelques années.

L'occasion lui est offerte d'en faire justice. Elle se doit à elle-même de la saisir.

LE CAS ARDITTI

MISE AU POINT

Nous nous étions faits l'écho, dans notre dernier « billet de la semaine », des doléances — qui nous paraissent assez justifiées — des juifs tunisiens contre la nomination au poste de délégué à la Caisse de Bienfaisance, de l'honorable M. Arditti, et la façon dont notre numéro a été enlevé prouve surabondamment que nous avons exprimé le véritable sentiment de cette catégorie de notre population.

Nous serions désolés que l'intéressé vit dans nos articles une manifestation quelconque d'animosité personnelle. Nous avons connu autrefois M. Arditti et nous le tenons pour un honnête homme et un prêtre très libéral. Nous n'en sommes donc que plus à l'aise pour examiner son cas au point de vue, répétons-le, de l'intérêt général.

Nous avons parlé de l'engagement pris en 1890, par le Secrétaire général Padoux, envers le Conseil des notables de cette confession, de ne nommer le délégué juif qu'après avis favorable desdits notables, et que ce fonctionnaire doit être « natif de Tunisie et pris dans la communauté la plus nombreuse », en l'espèce la communauté tunisienne. Or, M. Arditti a été nommé sans l'assentiment des représentants autorisés de la population intéressée. En outre, originaire de la Bulgarie, pays de souveraineté chrétienne, M. Arditti, qu'il le veuille ou non, appartient à la communauté portugaise, qui constitue une infime minorité. Une entorse a donc été donnée aux engagements de M. Padoux, que son successeur M. Roy observa scrupuleusement jusqu'ici.

En outre, M. Chemla était traducteur officiel pour le judéo-arabe, idiome à peu près ignoré par ce brave Arditti. Sans doute celui-ci a cette supériorité sur ses coreligionnaires tunisiens, c'est qu'il possède à fond le bulgare, sa langue maternelle ; mais comme la langue des sujets du tsar Ferdinand est très peu usitée dans la Régence, les profondes connaissances du nouveau délégué risquent fort de demeurer, pour longtemps encore, inutilisables. A moins qu'il ne se décide à professer un cours libre de bulgare à l'Université du sympathique Dr Scialom, où il eut naguère l'occasion de donner une conférence, assez terne, sur les mœurs des juifs de son pays.

Adjoindrait-on à M. Raphaël un secrétaire pour les traductions judéo-arabes ? Qui le retribuerait ?

Nous insistons encore sur la qualité d'ETRANGER — quoique naturalisé depuis peu — du nouveau fonctionnaire, qui fait que ses administrés n'en veulent à aucun prix, nous avons déjà dit pourquoi. Qui songerait à leur donner tort quand ils disent qu'ils sont brimés par le Gouvernement qui, par cette dernière nomination, leur a infligé une vexation de plus ?

Les juifs tunisiens, plus peut-être que tout autre peuple, n'aiment point à être commandés, en ce qui concerne leur statut personnel, par un étranger — exception faite toutefois pour nos compatriotes, pour lesquels ils professent la plus sincère cordialité. Si l'on va à l'encontre de ce sentiment éminemment respectable, on commet un acte impolitique et on doit s'attendre à des conflits incessants et interminables. Surtout quand, comme dans le cas qui nous occupe, l'affaire se complique de l'impopularité notoire du personnage.

M. Arditti l'avouera sans peine : Pendant les quelques années qu'il passa à Tunis, il s'est toujours tenu le plus éloigné possible — malgré ses fonctions ecclésiastiques — de ses frères en Abraham, attachant à leur endroit le dédain le plus altier. Ces derniers en concluent qu'il n'a pu ainsi étudier leurs légitimes desiderata et qu'il ne leur serait, dans son nouveau poste, que d'une utilité très relative.

L'honorable M. Arditti, contre qui nous n'avons pas le moindre grief personnel — la *Petite Tunisie Socialiste* ayant toujours été crânement la vérité, sans arrière-pensée — M. Arditti, disons nous, s'il éprouve réellement pour ses frères tunisiens cette tendresse tardive — et qui n'est, à coup sûr, pas l'amour du loup pour l'agneau — devrait, tout en conservant sa place de sous-chef de bureau à l'Administration générale, solliciter une autre affectation.

Il se retirerait ainsi avec les honneurs de la guerre et emporterait dans ses futures occupations la bénédiction de ceux qui, aujourd'hui, protestent hautement contre sa nomination par la voie de la presse ou sous forme de pétition. Car la situation présente ne saurait se prolonger et il appartient au Gouvernement de la résoudre au mieux des intérêts de chacun.

(à suivre).

Façon de sénatoriale

Le Progrès de la Haute-Marne, rendant compte d'un discours, prononcé après boire par Mougeot, le traite d'assemblage de balivernes et de lieux communs et relève ainsi qu'il suit un passage du philosophe qui le concernait :

« Nous avons besoin d'une majorité forte et stable. Et c'est pour cela qu'il importe aux prochaines batailles de ne pas vous laisser émouvoir par les menaces arrogantes de certains adversaires, comme vous en avez entendus, du côté de Joinville notamment. Je n'invente rien : n'avez-vous pas vu un journal, dont le tirage n'atteint que quelques centaines de numéros qu'à l'approche des élections, époque où on le distribue gratuitement, avancer que notre distingué préfet et notre sympathique sous-préfet seraient réévoqués quinze jours après le scrutin ? En présence de telles inventions, en présence d'un pareil toupet — je ne trouve pas d'autre expression — quelques uns auraient peut-être une tendance à se laisser influencer. Il ne le faut pas. »

Nous comprenons maintenant pourquoi le « Progrès » n'a pas été invité, comme il est d'usage, aux fameuses agapes d'il y a huit jours. C'était pour permettre à l'homme de Kalaa-Djerda d'exhaler, sans crainte de riposte, tout son fiel contre notre journal et contre nos amis.

Evidemment, ce n'est pas très crâne, mais on fait on qu'on peut. Gardant de la réunion rozettiste à Wassy où il fut copieusement hué, un amer souvenir, l'Empereur a jugé prudent de ne faire des appels du pied qu'en l'absence de ceux sur lesquels il épanchait sa bile.

La colère du sénateur provisoire ne mérite qu'un haussement d'épaules, et nous lui conseillons simplement de ne pérorer à l'avenir qu'à tête reposée, car la rage lui a fait proférer des bêtises.

Nous n'avons pas à rendre compte du chiffre de notre tirage à l'Empereur, mais il faut croire que le « Progrès » le gêne terriblement, puisqu'il est l'un de ces quelques centaines de lecteurs qu'il évoque.

Pas davantage nous ne relèverons cette menace de révocation qu'il nous prêtait à l'égard du préfet et du sous-préfet ; nous avons simplement parlé d'un mouvement possible. Il y a une différence.

Maintenant, comme nous n'avons pas de temps à perdre avec le sire de Rochevilliers, nous considérons l'incident comme clos.

Nous reprendrons le sénateur Mougeot dans quelques mois, au bon moment. Il s'apercevra alors de notre vitalité. »

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

Les Minotaures de l'Épargne
LA VÉRITÉ
SUR LE
CRÉDIT LYONNAIS

(suite)
Un écrivain dont les attaques contre les établissements financiers ont fait sensation et qui s'abritait sous le pseudonyme de Lysis, a dit :

« Comme la Russie est dépourvue d'or, comme elle est épuisée économiquement, comme elle se débat dans le désordre de l'anarchie et de la révolution, comme elle a besoin, pour se remettre à flot, d'emprunter indéfiniment des milliards, elle court à la faillite. »

Cela, tous les financiers le savent. Ajoutons que nos établissements de crédit eux-mêmes ne l'ignorent pas, ils veulent seulement retarder la crise, gagner du temps. Et quand la Russie sera faillite, que perdrons-nous ? Les cours actuels escomptent sans doute en partie la catastrophe, mais dans l'ensemble, il est difficile de croire que la France ne perdra pas sur ses fonds russes au moins 5 à 6 milliards.

On dira peut-être : « C'est désastreux, c'est épouvantable, mais enfin les établissements de crédit n'y sont pour rien. Ce n'est pas leur faute s'il y a eu la guerre en Mandchourie et la révolution en Russie. La baisse en est résultée, on ne pouvait la prévoir. »

Pardon, répondrons-nous, on pouvait la prévoir, rien n'était plus facile que de la prévoir. Nous dirons plus : à partir du jour où la Russie commença ses emprunts chez nous, la baisse était une éventualité certaine, inévitable ; elle l'était pour cette raison que, dès le début, on commença le crime de fabriquer à la Russie un faux crédit. Un faux crédit, qu'est-ce que cela ? Un faux crédit, c'est un crédit qui n'est pas réel, qui ne correspond pas à l'état économique et financier d'un pays. Quand nous prêtons de l'argent à la Russie, elle vivait sous le régime du cours forcé, les marchés anglais et allemand lui étaient fermés, elle ne pouvait emprunter nulle part. Son crédit, par conséquent, était détestable.

Eh bien, dans de telles conditions — elles existaient encore en 1896 — nos établissements de crédit eurent l'audace d'émettre un 3 % russe à 92 fr. 30. Ils dégringolèrent par là que le crédit de la Russie valait 3 1/4 %. Le crédit du tsarisme était équivalent, selon eux, il était même supérieur à celui de la riche Allemagne industrielle. Il y eut plus fort encore : en 1898, ce 3 % russe fut poussé en Bourse à 98,25, presque au pair. Cette fois, la Russie insolvable, la Russie en déficit, la Russie sans industrie, sans liberté, sans Parlement, la Russie du tsar, des grands-ducs et de toute la bureaucratie mangeuse de fonds publics, cette Russie-là était devenue financièrement l'égal de la France républicaine, laborieuse et prévoyante. On fit cette insulte à la raison.

Toutes les succursales et agences des sociétés de crédit, à Paris et en province, tous leurs directeurs, employés, courtiers, répétèrent le mot d'ordre, suivirent la consigne, tous s'exaltèrent ostensiblement sur la sécurité, sur la prospérité prétendues de l'Etat russe. C'est de cette manière mensongère que le crédit de la Russie, au lieu de 6 %, fut arbitrairement fixé à 3 1/4 %. Le public perd aujourd'hui la différence.

On pensera : nos établissements étaient de bonne foi. Non, non, ils ne l'étaient pas ; ils savaient, ils ne pouvaient pas ne pas savoir que les finances russes étaient mauvaises, mais ils passeront outre. De même qu'en 1887 et 1888, ils avaient déouillé pour 500 millions de papier panamiste, en toute connaissance de cause, sachant bien que l'entreprise était perdue, pendant les années qui suivirent, ils nous firent prendre des milliards de titres russes à des cours volontairement surfaits. Les avertissements ne leur ont pas manqué. Ils les ont méconnus. Des occasions nombreuses leur ont été données de reconnaître leur erreur. Ils n'en ont pas profité. Tous les ans, la comptabilité russe était grossièrement truquée ; tous les ans, les déficits étaient présentés en excédent. Tous les ans, ils étaient au contraire en déficit.

Nos grandes banques ignoraient-elles ce détail ? Elles se flattent cependant d'être bien renseignées et de posséder d'excellents bureaux d'études. Nous fera-t-on croire que dans ces services compétents, il n'y avait pas d'hommes assez clairvoyants pour percevoir les artifices des budgets russes ? On n'oserait pas le prétendre. D'ailleurs, la preuve fut apportée publiquement que les chiffres des budgets russes étaient fantaisistes, qu'on les altérait à dessein pour tromper le public français.

(à suivre).

CROCK-NOTES

Le Casino de La Goulette

Les débuts se suivent et ne se ressemblent pas dans ce splendide établissement qui est le plus bel ornement de notre grande station balnéaire.

Dans la salle, véritable bonbonnière, décorée aux couleurs françaises, une foule élégante et nombreuse se presse tous les soirs pour assister à un spectacle que peu de théâtres de villes d'eaux offrent, car le programme ne comprend que des chanteurs de premier ordre, des attractions inédites, des comiques irrésistibles et un bataillon de jolies chanteuses qui soulèvent des applaudissements frénétiques.

Les projections cinématographiques sont des plus intéressantes : rien de ces exhibitions malsaines où se complaisent par trop certains cinémas populaires, mais des films choisis et des scènes instructives ou humoristiques.

La superbe terrasse de l'Hôtel du Casino est remplie de monde qui y vient dîner devant un horizon incomparable, sous les caresses de la brise, au son d'un orchestre enchanteur.

Quelques Sociétés de notre ville ont décidé de donner leur fête annuelle d'été dans ce bel établissement, gracieusement mis à la disposition des organisateurs par ses aimables propriétaires MM. Cohen et Borgel, à qui vont nos meilleurs compliments pour leur direction intelligente et le réel succès dont jouit le Casino goulette.

Plaque commémorative

Dimanche 9 août prochain aura lieu, à l'École de la rue Malta-Srira, l'inauguration de la plaque commémorative élevée par souscription à la mémoire du grand éducateur D. Cazès, décédé le 9 août 1913.

On sait que cette érection est due à l'initiative de nos amis MM. G. Benattar et Félix Berreby.

Au B.-G.

La Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma & prolongements a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux Publics de Tunisie une proposition tendant à l'inscription au tarif spécial P.V. n° bis, des *« vendanges »* (raisins) avec l'indication du barème V bis ci-après, applicable aux expéditions par wagon chargé de 5.000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids.

Démarcheurs

Un jugement rendu dernièrement par la onzième chambre du Tribunal correctionnel de la Seine, présente en ces termes l'emploi de démarcheur, c'est-à-dire de courtier en banque :

« Emploi que, la plupart du temps, les gens scrupuleux n'acceptent pas et que ceux qui ont un reste d'honneur abandonnent lorsque, l'ignorant, ils l'ont rempli quelques jours ».

Que vont dire nos établissements de crédit qui en emploient des milliers !

Les rotondes

Il y a quelques années, prises d'un beau zèle et dans un but d'hygiène et de salubrité publique, la Direction des Travaux Publics et la Municipalité de La Goulette avaient décrété la suppression des établissements de bains de mer de cette ville, dits « rotondes ». Cette mesure fut bien accueillie par tous.

Mais, depuis, les propriétaires de ces rotondes qui leur rapportait de beaux bénéfices, surent si bien intriguer, que l'on autorisa l'ouverture d'une, puis de deux, puis de plusieurs rotondes, et aujourd'hui, sans bruit, on en est revenu aux beaux jours d'autrefois.

De toutes les plages tunisoises, La Goulette est celle où les rotondes devraient être le moins tolérées. Très peuplée, fréquentée surtout par des familles pauvres et naturellement peu soucieuses des règles d'hygiène, il ne faut point que la mer soit encore encombrée de ces baraquages qui la souillent de détritus de toute nature.

Sans compter que leurs tenanciers, d'une exigence vraiment intolérable, plument sans vergogne le client, ce qui soulève de nombreux incidents qui dégénèrent parfois en rixes, comme cela est advenu ces jours derniers.

Le public réclame l'application rigoureuse de la mesure supprimant les rotondes gouletteuses.

Une grève

Les ouvriers occupés à décharger les phosphates tunisiens de Kalaâ-Djerda, au port de Tunis, s'étaient mis en grève mercredi matin.

Le motif serait que ces journaliers demandent à être payés à la journée et non à la tâche.

Sur plus de 120 ouvriers occupés sur le chantier journalièrement, une vingtaine environ ont repris le travail.

Des mesures d'ordre ont été prises en conséquence. De fréquentes rondes ont été faites par le personnel du commissariat du port pour assurer la sécurité du chantier. Il n'y a aucun incident à signaler.

Contre la morsure des vipères

Il faut pratiquer une ligature très serrée sur le membre mordu, au-dessus de la morsure, avec une ficelle ou un mouchoir, pour empêcher la circulation du sang. On applique, si on peut le faire, une ventouse sèche sur la plaie, qui aspirera le venin. On cautérise aussitôt que possible, avec de l'ammoniaque liquide. On peut encore procéder de la manière suivante : on injecte, au point de pénétration de chaque crochet véneux, puis tout autour de la plaie, avec une seringue de Pravaz, une solution aqueuse d'acide chromique ou de permanganate à 1 % ; le venin est détruit sur place surtout si l'on a eu soin de lier le membre au-dessus du point mordu.

Pour finir

Ce qu'il faut préférer :

Une rivière de diamants à un torrent d'injures.

Une charge d'agent de change à une charge de cavalerie.

Une Parisienne bien portante à une Normande mal à Dives.

La fumée d'un londrés aux brouillards de Londres.

Sauter à pieds joints plutôt que sauter le pas.

La poule qui chante au coke qui fume.

Une perdrix aux choux à un gibier de potence.

La rencontre d'un homme spirituel à celle d'un lionceau.

Porter une botte plutôt que de marcher sans souliers.

Fermer les yeux à sa belle-mère qu'à l'évidence.

La triste Société des Phosphates Tunisiens

Afin que nul n'en ignore, nous donnons, dans tous nos numéros, les noms des administrateurs de la triste Société tuniso-italienne des Phosphates Tunisiens, dont plusieurs ne sont que les employés à gages du livournais Donegani, dont toutes les sociétés tunisiennes, créées et montées par ce financier, se sont effondrées lamentablement : Mines de Nebeur, Prospection, Ateliers Bertrand, Antimoine d'Ain-Taya, etc. :

Président : Léon MOUGEOT, avocat, sénateur de la Haute-Marne ;
Gustavo DONEGANI ;
Charles MICHEL, ingénieur civil, conseiller général et maire de Tébessa ;

LE BOURDAIS DES TOUCHES ;
Ernest BELLOT ;
MAGNO-MAGNI ;
A. GALICIER ;
J. TEFELTZ ;
CAHEN D'ANVERS. (1)

(1) Ces trois derniers sont peut-être les seuls administrateurs possédant réellement des titres.

Concerts et Spectacles

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan

Tous les soirs :

Le plus grand Cinéma de Tunis, le plus clair, le plus net.

Les meilleurs films de la Maison Pathé Frères.

Pavillon Municipal du Belvédère

TROUPE D'OPÉRETTES

Mardi 28 Juillet :

Le Prince qu'on sort

ou Pour l'Amour, en Voiture !

Fantaisie-Opérette en deux actes et quatre tableaux, de Bouvet, Darrantière et Arribat.

6^e Casino de La Goulette

Troupe de 1^{er} ordre. — Hôtel, Café, Restaurant, Bar Américain. — Cinéma avec vues inédites.

Trains électriques tous les quarts d'heure et service d'automobiles toute la nuit.

Lire :
L'Humanité

Directeur : Jean Jaurès

LES HOMMES DU JOUR

Directeur : Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

Quotidien

16, rue du Croissant — Paris

LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement : 10 fr. par an.

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

FÉLIX FISCHÉL

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)

TUNIS

Absinthe Berger

FABRICATION ET QUALITÉ SUPÉRIEURES

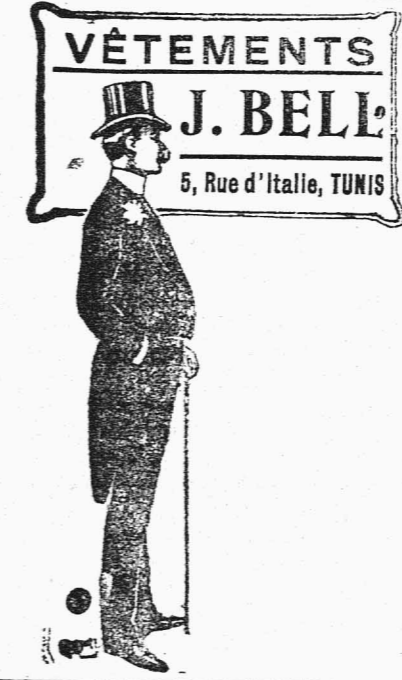
SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :

GENERAL ACOUSTIC COMPANY

6, rue de Hanovre, PARIS



LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :

à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ; chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ; et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer, dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. — Téléphone 553

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos Pleyel

et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 fr. avec facilités de paiement

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. — Pelleterie, Fourrures.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propr. — Bières Pousset. Champigneules et Spatenbräu.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSEBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Atissage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe

Pension : 55 francs

Mesdames
HEMAGENE TAILLEUR
Quartier :
Epoques Douleuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions.
Sont produits scientifiques adaptés par les Médecins de France et de l'Étranger. Préparés par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe, Ancien Professeur à l'École de Médecine, ex-Interne des Hôpitaux de Paris. Officier d'Académie.
La FLACON (avec toutes les Préparations de France et de l'Étranger) mandai 3.25. Brochure explicative gratuite. Demander adresse à P. TAILLEUR, pharmacien à FRAUCHEVILLE (Lorraine).
Dépôt principal à Tunis :
Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien-Etat (lignes algériennes) Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur ; 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Cies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Cie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Cies de navigation.

VALIDITÉ. — Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris, mais ils sont valables 520 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Demandes de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani.

**ÉVITEZ
CES
VALEURS !**

*Ou franchement mauvaises,
Ou ultra-majorées,
Ou risquant des moins-values,
Ou courant à l'effondrement,
Ou lancées en marge du Code.*

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Parts de la Mohamédia.
Salines de Tunisie.
Salins de Tunisie
Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch.
Mines de fer de Douéria.
Mines de fer de Nebeur.
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.
Société des Pâtes d'Alfa.
Mines de Zaghouan.
Mines de Djebel-Mrillah.
Phosphates de Maknassy.
Djebel-Lorbeus.
Nitrates Tunisiens.

IMPRIMERIE DE L'ORIENT

TUNIS -- 40, Rue des Maltais, 40 -- TUNIS

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS -- 23, rue d'Italie, 23 -- TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry -- TUNIS

Terches en feux de couleurs pour rétraites aux flambeaux -- Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer

Mèches de sureté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAIX

Emission de chèques et de lettres de Crédits -- Change de Monnaies -- Garde de Titres et Objets précieux -- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme -- Capital 75 millions

SUCCURS/EDETUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAIX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts -- Escomptes et encaissements d'effets de commerce -- Avances sur marchandises et connaissements -- Crédits documentaires -- Délivrances de chèques sur tous pays -- Opérations de Bourses -- Souscriptions sans frais aux émissions -- Avances sur titres -- Gardes de titres -- Encaissements et Escompte de coupons -- Virements télégraphiques -- Billets et Lettres de crédit circulaires -- Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon -- TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE,"

et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués par la

"VACUUM OIL COMPANY,"

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, rue Saint-Charles -- TUNIS

Télégr. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste : ançais

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.

ARRIVEE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h.

— à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.

— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.

— de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.

DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.

— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.

— de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, tous les vendredis à 8. soir.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes. Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine :

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte

Mardi à 3 h. du soir, service rapide de Marseille.

Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.

Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.

Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille.

Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

N.-B. -- Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne

Chaussures FAURE

habillées pour soirées

Chaussures FAURE

Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussons

Chaussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts

14, rue d'Italie, 14 -- TUNIS Succursale à BIZERTE

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires

7, rue Amilcar, 7 -- TUNIS

Service à la Carte. -- Repas sur commande. -- Vraie Cuisine Italienne. -- Spécialité de Ravioli et Cassate. -- VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. -- Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Donnez votre Publicité à la "Petite Tunisie Socialiste"

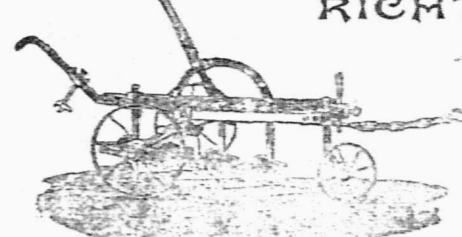
R. WALLUT & C^{ie}

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)

89, rue de Portugal -- TUNIS

Déchaumeuse

RIEMER



Socs

et Versoirs

en acier

Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE

à Saint-Cergues (Haute-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour

cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voironns vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.

Centre d'Excursions

A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. -- A proximité de Genève, Thonon, Evian, etc. Chambre noire pour photographie

Conditions spéciales pour Famille

Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)

ou au journal pour les renseignements

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 -- TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. -- Formalités en douane. -- Assurances Maritimes. -- Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. -- Transports pour tous pays à forfait. -- Garde-meubles assuré. -- Billets circulaires. -- Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

Emballage de mobiliers. Maison de Confiance

Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Montpellier et rue du Caire

Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé



Les plus Hautes Récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements, s'adresser chez :

M. P. RECLERCO & C^{ie}

Avenue de Carthage -- TUNIS

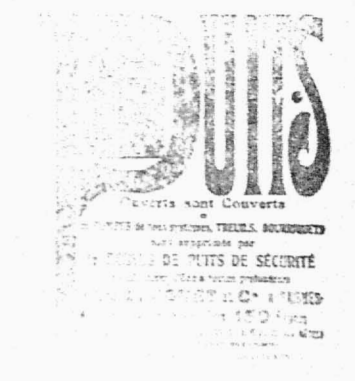
Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les petites annonces classées sont acceptées au bureau du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



BENGALINE

PEINTURE

email, perfectionnée

DÉPOT

Droguerie Nationale

CRÉCHE Père & Fils

6, rue d'Italie -- TUNIS

— 0 —

Représentant :

J. C. BONICI

11, rue d'Alger -- TUNIS

Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & C^{ie}

TUNIS -- 24, rue d'Italie -- Avenue de Paris, 8

Téléphone 4.49

Pain Français. -- Pain de Ménage. -- Spécialité de Pain Viennois. -- Pain Anglais pour Sandwichs. -- Brioches et Croissants. -- Zwiebacks. -- Grissini de Turin. -- Nouilles fraîches -- Farines. -- Pâtisserie de premier ordre. -- Confiserie et Chocolats des premières marques. -- Glaces et Sorbets sur commande. -- Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages. -- Cartonnages de luxe. -- Articles pour Etreennes.

Dépôt exclusif des Produits alimentaires antidiabétiques de la Glutinerie Saint-Louis de Marseille

Service à domicile -- Expéditions à l'Intérieur

— 0 — PRIX SPECIAUX POUR LES HOTELS ET RESTAURANTS — 0 —

SUCCURSALE à SOUSSE : Rues du Marché et Villedon.

TOUS LES SOCIALISTES.

Tous ceux que les questions sociales passionnent et intéressent, ont le devoir de lire

"SOCIALISME ET LUTTE DE CLASSE"

Revue Marxiste de langue française

BI-MENSUELLE

de 32 Pages, Format in-4° coquille

DIRECTEUR : JULES GUESDE. -- RÉDACTEUR EN CHEF : BRACKE

ADMINISTRATEUR : COMPÈRE-MOREL.

COLLABORATEURS INTERNATIONAUX : Allemagne : Nautsky, Karski. -- Angleterre : Th. Reichstein. -- Autriche : Adler. -- Belgique : De Brouckère. -- Espagne : Pablo Iglesias. -- Hollande : Henriette Roland-Holst. -- Italie : Lerda, Mussatti. -- Russie : Georges Plekhanoff. -- Suisse : Graber.

ABONNEMENTS. -- Un an : 6 francs. Six mois : 3 fr. 50. Trois mois : 2 fr. Etranger : Un an : 8 francs. Six mois : 4 francs.

En adresser le montant à l'Administrateur, 8, cité Rougemont, Paris

TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre

Lumière électrique

TUNIS

150 CHAMBRES & SALONS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain -- Jardin d'Hiver

Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur

Tout confort moderne